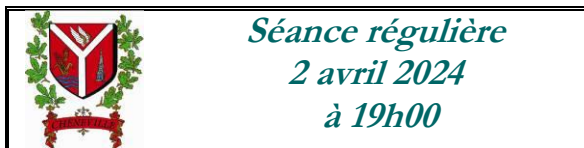


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 2 avril 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Alexandre Lafleur

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 8 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-079

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-080

Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et du 27 mars 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024 et de celui de la séance extraordinaire du 27 mars 2024;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de mars 2024.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2024-04-081

Autorisation paiement facture – Servitech – Maintien à jour inventaire

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluation;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 8 686.28 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 9 987.05 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2024-04-082

Soumission fauchage bords de chemins ruraux – Été 2024

ATTENDU QUE le fauchage des bordures de chemins doit être fait chaque saison estivale;

ATTENDU QUE le fauchage devra être fait sur environ 30 km dans le milieu rural et villageois en incluant également l'arrière de l'école Adrien-Guillaume et la station de pompage;

ATTENDU QUE le fauchage devra être fait deux fois, soit au mois de juin et d'août sur une largeur de 6 pieds à chaque passage;

ATTENDU QUE Service de débroussaillage Ménard Enr. soumissionne pour un montant de 5 970.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du Service de débroussaillage Ménard Enr. au montant de 6 864.01 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2024-04-083

Demande de branchement à l'aqueduc – 177, rue Albert-Ferland

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au lot #5 697 536;

ATTENDU QUE cette installation sera faite entre l'entrée d'eau qui sera installée par la municipalité et la nouvelle maison qui sera construite prochainement;

ATTENDU QUE cette installation sera faite aux frais du propriétaire, excepté les frais d'installation du bonhomme d'eau et de la conduite entre le main et le bonhomme d'eau, lesquels seront à la charge de la municipalité;

ATTENDU QU' une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;

ATTENDU QUE l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour la nouvelle construction du 177 rue Albert-Ferland;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2024-04-084

Remboursement crédit de taxes – Matricule 1783-87-6617

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule 1783-87-6617 a payé par erreur trop de taxes pour 2024;

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule demande le remboursement du crédit des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 1 204.29 \$ pour le matricule 1783-87-6617.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5. 2024-04-085
Entente MTQ – Tonte de gazon 2024**

ATTENDU QU' une portion de l'accotement, située dans l'emprise de la route 315 (Albert-Ferland) laquelle est sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ), doit être tondue, de même qu'un bout de terrain appartenant au MTQ sur la rue Papineau;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 999.67 \$ afin que la Municipalité effectue 9 tontes durant l'été 2024 sur ces portions de terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-04-086
Entente MTQ – Balayage des rues 2024**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2016-12-317 demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de conclure une entente afin que la municipalité puisse s'occuper du balayage de rue elle-même sur les routes de juridiction gouvernementale;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 2 030.73 \$ afin que la Municipalité effectue le balayage de rue du printemps 2024 sur les routes 315 et 321 situées sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2024-04-087

Soumission balayage de rues du secteur villageois – Printemps 2024

ATTENDU QUE les rues du secteur villageois doivent être balayées suite à l'épandage de sable de l'hiver et que le conseil souhaiterait que les travaux soient effectués avant l'arrivée des touristes, donc au plus tard le 10 mai 2024;

ATTENDU QUE Dénéigement Petite-Nation soumissionne pour un montant de 13 900.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Balayage Régional soumissionne pour un montant de 13 026.70 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Balayage Régional pour un montant total de 14 977.44 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2024-04-088

Échange de commandite – Municipalité de Montpellier

ATTENDU QUE la Municipalité organise plusieurs activités tout au long de l'année et sollicite l'appui financier de partenaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montpellier organise aussi de nombreuses activités, dont l'ensemencement de lacs;

ATTENDU QU' un échange de commandite assurerait aux deux municipalités une visibilité accrue en plus de développer la coopération municipale entre voisines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue à raison de 1 000.00\$ à l'ensemencement du lac Croche par la Municipalité de Montpellier en échange d'une commandite d'un montant équivalent de la part de la Municipalité de Montpellier, partageable entre *La Journée des Héros* et *l'Exposition d'autos de Chénéville*;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-790.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2024-04-089

Modification à la liste de prix de location de salle et d'équipements

ATTENDU QUE la liste de prix 2024 de location de salles et équipements de la municipalité a été adoptée par la résolution #2024-01-009;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier cette liste pour y inclure la location de salle pour le télétravail et de cafetières de 60 et 20 tasses;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose une liste modifiée pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la liste de prix de location de salles modifiée soumise par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2024-04-090

Entente de fin d'emploi à négocier avec employé # 32-0006

Monsieur le maire se retire de la décision se retire sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QU' il y a lieu de négocier une entente de fin d'emploi avec l'employé # 32-0006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à traiter ce dossier au nom du conseil;

QUE,

La dépense soit affectée aux comptes # 02-70160-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2024-04-091

Présentation et avis de motion règlement #2024-119 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$

ATTENDU QU' en vertu de la Loi concernant des droits sur les mutations immobilières (RLRQ c. D-15.1), il est permis à une municipalité de fixer par règlement un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ afin de percevoir un droit sur le transfert d'un immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est faite séance tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Audrey Lacasse que, lors d'une séance ultérieure, le règlement #2024-119 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$ sera adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2024-04-092

Renouvellement de mandat membres du CCU

ATTENDU QUE la durée du mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est fixée à deux (2) ans à compter de leur nomination, tel que spécifié par le règlement 2016-064 constituant le CCU et ses amendements;

ATTENDU QUE le même règlement précise également que le mandat de chacun des membres peut être renouvelé sur résolution du Conseil;

ATTENDU QUE le mandat de madame Sophie Lavergne est venu à échéance et elle a fait part de son désir de poursuivre son implication au sein du Comité,

ATTENDU QUE monsieur Pierre-Paul Lavergne a également fait part de son désir de réintégrer le CCU maintenant qu'il n'est plus contractuel pour le département d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE les candidats répondent au critère pour faire partie du CCU, soit être résident permanent de la municipalité depuis au moins douze mois;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville renouvelle pour deux ans le mandat de monsieur Pierre-Paul Lavergne et de madame Sophie Lavergne à titre de membres du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2024-04-093

Adoption du premier projet de règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme, le règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le plan d'urbanisme règlement numéro 2016-059, le règlement sur les permis et certificats #2016-060 et le règlement de zonage 2016-061, entrés en vigueur le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) depuis et des modifications à celui-ci;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le premier projet de règlement de concordance #2024-120 modifiant le plan d'urbanisme, le règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage;

QU',

Une séance de consultation publique pour expliquer les changements apportés par les modifications aura lieu le 24 avril 2024 de 9h à midi à la mairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2024-04-094

**Demande d'autorisation d'un PIIA – 90 F, rue Albert-Ferland –
Affichage**

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 90-F, rue Albert-Ferland est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis d'affichage a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission du permis demandé, selon les documents soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de permis d'affichage au matricule # 1683-89-6655.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 – Demande d'appui – Municipalité de Papineauville – Demande de priorisation de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville

2024-04-095

Demande d'appui – Municipalité de Papineauville – Demande de priorisation de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville

ATTENDU QUE le Centre de service scolaire Au-Cœur-des-Vallées dépose, depuis plusieurs années, au ministère de l'Éducation du Québec un projet de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville;

ATTENDU QUE le statut actuel de l'école en matière de salubrité et d'ancienneté est dans le top 3 du palmarès des écoles du Québec;

ATTENDU la désuétude de l'école St-Pie X et le manque de classes (8 classes manquantes) pour répondre aux besoins de la communauté;

- ATTENDU QUE** le financement des projets de reconstruction provient d'un fond spécifique du ministère de l'Éducation et que l'école St-Pie X est la seule école dans la MRC de Papineau qui répond aux critères de financement via le fonds de reconstruction;
- ATTENDU QUE** le terrain nécessaire est à la reconstruction de l'école St-Pie X est disponible et propriété dudit ministère;
- ATTENDU QUE** le développement résidentiel actuel est en grande partie associé à l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire de Papineauville et que ces dernières doivent pouvoir compter sur des infrastructures pouvant prendre en charge leurs enfants;
- ATTENDU QUE** de trop nombreux écoliers de Papineauville sont transférés aux écoles limitrophes provoquant ainsi une perte de capacité pour ces dernières, soient Montebello et Plaisance;
- ATTENDU QUE** les demandes adressées au ministère de l'Éducation du Québec en provenance du milieu urbain reçoivent une plus grande attention qu'en milieu rural;
- ATTENDU QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville demandent au député et ministre monsieur Mathieu Lacombe de les appuyer dans cette démarche;
- ATTENDU QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville demandent aussi au ministère de l'Éducation du Québec de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de service scolaire Au-Cœur-des-Vallées;
- ATTENDU QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville demandent à toutes les municipalités de la MRC de Papineau de l'appuyer dans cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Municipalité de Papineauville dans les démarches qu'elle a initiées pour la priorisation de reconstruction de l'école St-Pie x de Papineauville considérant la vétusté de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 – Demande de salle gratuite – Parents d'étudiants de l'école Adrien-Guillaume – Bal de finissants

2024-04-096

Demande de salle gratuite – Parents d'étudiants de l'école Adrien-Guillaume – Bal de finissants

- ATTENDU QUE** des parents des élèves finissants de l'école Adrien-Guillaume organisent un Bal de finissants pour les élèves de 6^e année le 21 juin prochain et demandent le prêt de la salle Danny-Legault pour y tenir cet événement;

ATTENDU QUE le groupe demande la gratuité de cette location pour la tenue du bal ainsi que pour que les élèves dorment sur place, sous supervision parentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour le Bal de finissants de l'école Adrien-Guillaume.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 – Achat de billets – Gala reconnaissance de la CLP

2024-04-097

Achat de billets – Gala reconnaissance de la CLP

ATTENDU QUE le Gala reconnaissance de la Corporation des Loisirs Papineau aura lieu le 30 mai prochain à St-Sixte;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite nommer 3 personnes s'étant impliquées en sport, loisir et plein air au sein de la municipalité pour les remercier de leur apport à la vie communautaire de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de billets pour les 3 personnes nommées et leur accompagnateur afin qu'ils participent à cette soirée reconnaissance;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de billets pour les responsables des dossiers Loisirs afin qu'ils représentent la municipalité à cet événement;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte suivant # 02-70172-447

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 – Dépôt d'une lettre de remerciement – Légion Royale Canadienne

Le conseil reçoit la lettre de remerciement de la Légion Royale Canadienne suite au don fait récemment par la Municipalité pour soutenir les activités de l'organisme.

C-005 – Demande d’appui – Fédération canadienne des municipalités - Déficit du financement fédéral de l’infrastructure par rapport à la croissance démographique

2024-04-098

Demande d’appui – Fédération canadienne des municipalités - Déficit du financement fédéral de l’infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d’ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l’infrastructure municipale requise s’élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l’infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l’inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d’infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l’augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n’ont suivi ni l’inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d’infrastructure à l’heure où le Programme d’infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu’en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l’essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d’un mécanisme d’attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d’eau potable et d’eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville sollicite le gouvernement fédéral afin qu'il s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville sollicite le gouvernement fédéral afin qu'il réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE,

Une copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 – Demande d'appui - Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc - Demande au gouvernement du Québec de relancer le projet de l'aire protégée Marie-Lefranc

2024-04-099

Demande d'appui - Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc - Demande au gouvernement du Québec de relancer le projet de l'aire protégée Marie-Lefranc

ATTENDU la nouvelle cible du gouvernement du Québec en matière d'aires protégées, qui consiste à protéger 30 % du territoire québécois d'ici 2030;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau et la MRC des Laurentides ont des aires protégées qui couvrent 5,5 % et 16,9 % de leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE le MELCCFP planifie lancer un appel public, durant le printemps de 2024, afin d'identifier de nouvelles aires

protégées, en vue d'atteindre l'objectif de protéger 30 % du territoire québécois d'ici 2030;

- ATTENDU** le territoire du secteur Marie-Lefranc, identifié une première fois en 2006 par la réserve faunique Papineau-Labelle à titre d'un territoire important à protéger, en raison de la présence de forêts anciennes (3), d'un ravage de cerfs de Virginie, de nombreuses frayères naturelles, une héronnière;
- ATTENDU QUE** la réserve faunique Papineau-Labelle considère le secteur Marie-Lefranc à titre d'un secteur à fort potentiel récréotouristique (Paysages naturels montagneux, vue panoramique à partir du Mont-Resther, belles plages naturelles), et qui est considéré comme étant déjà pleinement développé, d'un point de vue récréotouristique (présence de 15 sites de campings aménagés, 4 chalets rustiques, un réseau élaboré de canot-camping, une petite érablière, ainsi qu'un sentier pédestre menant au Mont-Resther);
- ATTENDU** la proposition de relance de l'aire protégée Marie-Lefranc, formulée par la Coalition La Minerve en 2019 au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), qui demande à ce que le du secteur Marie-Lefranc devienne une réserve de biodiversité;
- ATTENDU QUE** le territoire alors proposé par la Coalition La Minerve est d'une superficie totale de 9 433 ha, que 42 % (3 953 ha) de ce territoire est localisé à l'intérieur des limites administratives de la MRC de Papineau et que 58 % (5 480 ha) de ce territoire est localisé à l'intérieur de celles de la MRC des Laurentides;
- ATTENDU QUE** l'aire protégée proposée fait partie de l'un des trois corridors de connectivité écologiques prioritaires proposés par Éco-corridors Laurentiens et par Conservation de la Nature Canada;
- ATTENDU QUE** la Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc demande maintenant au MELCCFP de créer une réserve de biodiversité sur le territoire Marie-Lefranc et qu'à cette demande, la Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc propose deux ajouts à la demande initiale, qu'ils totalisent 1 844 ha, que le premier ajout consiste en un corridor de connectivité écologique qui relie le secteur Marie-Lefranc au projet d'une réserve de biodiversité des Buttes-du-lac-Montjoie, et que le second ajout consiste à inclure le belvédère panoramique du mont Resther au projet de l'aire protégée Marie-Lefranc;
- ATTENDU** la Route des Zingues, qui est reconnue à titre d'un tronçon du sentier national au Québec, traverse cette proposition d'aire protégée du sud au nord-est, et qu'il est prévu que ce sentier soit prolongé vers le belvédère du mont Resther;
- ATTENDU QUE** le corridor de connectivité écologique proposé par la Coalition Marie-Lefranc inclut la rivière Petite-Nation et son environnement immédiat, que cette rivière était autrefois une voie navigable importante utilisée par les Premières Nations;

ATTENDU l'ajout du territoire du secteur Marie-Lefranc au réseau des aires protégées du Québec permettrait à la MRC de Papineau, que la proportion de son territoire passe de 5,5 % à 6,5 %;

ATTENDU la présente demande d'appui de la Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc, qui consiste à demander au MELCCFP de considérer la candidature du secteur Marie-Lefranc, telle qu'elle est illustrée à la carte jointe à la présente résolution, au réseau des aires protégées du Québec;

ATTENDU QUE la Société pour la Nature et les Parcs du Canada (section Québec) appuie et supporte la proposition de l'aire protégée Marie-Lefranc telle que proposée par la Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de considérer la candidature du secteur Marie-Lefranc au réseau des aires protégées du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 – Demande d'appui financier – ACPTA – Aménagement de quais au lac de la Ferme

Le conseil reçoit la demande d'appui financier de la part de l'Association des Chasseurs, Pêcheurs, Trappeurs et Archers (ACPTA) pour leur projet d'aménagement de quais au Lac de la Ferme à Duhamel, mais n'y donnera pas suite puisque la liste de dons pour 2024 a déjà été octroyée. Le conseil leur recommande de faire parvenir à l'automne leur demande d'aide financière afin qu'elle soit considérée lors de l'élaboration du budget.

Par contre, le conseil tient à appuyer l'organisme qui a pour mission de promouvoir la préservation de la nature et le respect de l'environnement ainsi que de favoriser les activités de plein air auprès des citoyens de la région, entre autres par les *Journées de pêche en herbe* pour initier les jeunes à ce sport. C'est pourquoi la municipalité diffusera des informations sur l'organisme via ses divers médias afin de la faire connaître auprès des citoyens de Chénéville.

C-008 – Demande de commandite – École LJP – Bal des finissants 2024

Reporté au mois prochain moi par manque d'information.

C-009 – Demande de dons – Souper de doré – Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation

2024-04-100

Demande de dons – Souper de doré – Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation

ATTENDU QUE Le conseil reçoit la demande d'achat de billets pour le souper-bénéfice de doré de l'organisme *Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation* qui aura lieu le 15 juin prochain au Club de golf Héritage au profit du Centre de pédiatrie sociale de Papineau;

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

La municipalité procèdera à l'achat d'une table de 8 convives au coût de 336.00 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-010 – Demande de gratuité de salle – Équipe de hockey PeeWee A des Seigneurs de la Petite-Nation – Fête de fin de saison

2024-04-101

Demande de gratuité de salle – Équipe de hockey PeeWee A des Seigneurs de la Petite-Nation – Fête de fin de saison

ATTENDU QUE l'équipe de hockey PeeWee A des Seigneurs de la Petite-Nation, dont 3 joueurs proviennent de Chénéville, va fêter la fin de sa saison le 13 avril 2024;

ATTENDU QUE l'entraîneur demande le prêt de la salle Danny-Legault pour y tenir cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour la tenue du de la Fête de fin de saison pour les joueurs de l'équipe de hockey PeeWee A des Seigneurs de la Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-011 – Demande de gratuité de salle – Des forêts et des gens et La grande marche pour la Protection des Forêts – Tournage d'un vidéoclip

2024-04-102

Demande de gratuité de salle – Des forêts et des gens et La grande marche pour la Protection des Forêts – Tournage d'un vidéoclip

ATTENDU QUE les organismes Des forêts et des gens et La grande marche pour la Protection des Forêts vont tourner un vidéoclip avec une chanteuse le 6 avril 2024 dans la montagne située au Parc Robert-Latour;

ATTENDU QU' ils demandent le prêt de la salle Danny-Legault pour y établir leur quartier général, afin d'y ranger leur matériel et d'y dîner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement pour les organismes Des forêts et des gens et La grande marche pour la Protection des Forêts dans le cadre du tournage du vidéoclip.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

- a) Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2024
- b) Petite-monnaie : la monnaie locale en Petite-Nation
- c) Campagne d'affichage du MAMH pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec
- d) Dépôt du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022
- e) Dépôt du registre de formation sur l'éthique
- f) Lancement du deuxième livre de Jacob «Jack» Richer
- g) Lettre de remerciement de Krystel Parent
- h) Dépôt d'un document de Monsieur Lirette et monsieur Levert concernant l'avenir de l'église

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2024-04-103

Adoption des comptes et virements crédits

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 003 à # 13 025 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/03/2024 et dont le total se chiffre à **51 514.18 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **6 668.25 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **122 027.57\$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **180 210.00 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2024-04-104

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mars 2024 au montant de **40 899.34 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle l'activité *La Journée des Héros* qui aura lieu le 25 mai 2024 prochain : un événement à ne pas manquer!

Monsieur le Maire remercie les organisateurs et les bénévoles qui ont permis la tenue de l'activité de Pâques. Plus de 80 enfants y ont participé!

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-105

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.